



COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE
DIRECTION AIDE SOCIALE A L'ENFANCE
Hôtel du Département
Place du Quartier Blanc
67964 STRASBOURG Cedex 9

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

CREATION D'UN GROUPE D'ACCUEIL FRATRIES

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : 01 avril 2022

➤ **Autorités compétentes pour l'appel à candidature :**

COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE
Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance
Hôtel du Département
Place du Quartier Blanc
67904 STRASBOURG Cedex 9

➤ **Mission et Service en charge du suivi de l'appel à candidature :**

COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE- Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance- Service de l'Offre d'Accueil en Etablissement

➤ **Pour tout échange relatif à l'appel à candidature :**

Courriel mentionnant dans l'objet la référence à l'appel à candidature « création d'un groupe d'accueil fratries » à l'adresse suivante :

dase.etablisements@alsace.eu

1. Objet de l'appel à candidature

La Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) lance une démarche d'appel à candidature pour **l'ouverture d'un nouveau groupe de 10 places d'accueil à temps plein pour des fratries** sur le territoire du Bas-Rhin pour des mineurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

2. Modalités de consultation des documents composant l'appel à candidature

L'avis d'appel à candidature ainsi que le cahier des charges sont publiés sur le site de la CeA à l'adresse suivante :

<https://www.alsace.eu/actualites>

3. Critères d'appréciation et de sélection des projets

Lors de l'examen des projets, une attention particulière sera portée aux critères suivants :

- Éléments du projet :

Le candidat devra fournir tout document permettant de décrire de manière complète le projet en réponse aux besoins décrits par le présent cahier des charges :

- Les modalités d'admission du mineur.
- Le candidat détaillera la spécificité des accueils immédiats : leur articulation avec les accueils classiques, les modalités d'évaluation développées pour proposer une éventuelle réorientation
- Les modalités de sortie du dispositif du mineur. Le candidat devra prévoir les modalités de relais ou d'accompagnement du jeune majeur après sa sortie (dispositif de droit commun, ou protégé ou lieu d'accueil destiné à l'autonomie) en veillant au maintien des liens de la fratrie.
- Le caractère modulable du projet (adaptation selon le nombre de mineurs accueillis)
- Les modalités de prise en charge et d'accompagnement individualisées en fonction des besoins, des situations et des âges des enfants accueillis.
- Le planning type d'une prise en charge.
- La capacité à prendre en charge les jeunes 365 jours /an et 24h/24 en intégrant l'organisation des astreintes dans le cadre de la continuité de l'accueil.
- Les modalités de recrutement, de formations et d'accompagnement des professionnels.
- Les partenariats et collaborations envisagés au niveau départemental et local.
- Les modes de participation des usagers, des personnes ressources.
- L'intégration de cette prise en charge dans l'organisation globale de la structure.
- Une description du lieu d'hébergement à travers les principes d'aménagement et d'organisation des espaces répondant au besoin de prise en charge du public cible, en s'appuyant sur les plans de locaux existants ou des plans prévisionnels (nombre de pièces et surface dédiées aux activités communes, surface des chambres envisagée, modalité d'organisation de la restauration) ;
- Les modalités de maintien ou de développement du lien avec la famille lorsque cela est possible, et en précisant notamment le lieu et les modalités d'exercice des visites médiatisées

- Le caractère innovant du projet
- L'inscription dans une démarche de développement durable

- **Les ressources humaines**

Le dossier doit comprendre les éléments suivants concernant le groupe:

- L'organigramme de l'établissement incluant le nouveau service (y compris les fonctions supports)
- Un tableau des effectifs par type de qualification et d'emplois
- Le ratio éducatif par situation suivie
- Les ratios d'encadrement
- Les niveaux de compétences et d'expériences professionnelles
- Les modalités d'organisation et d'emploi du temps permettant la continuité de la prise en charge (planning type de travail)
- Les éventuels intervenants extérieurs

- **Dossier financier**

Le candidat devra fournir un dossier financier comprenant :

Un budget prévisionnel sur une année pleine de fonctionnement du service en faisant apparaître une proposition de coût annuel de la place d'un montant compris entre 45 000€ et 50 000€ (hors immobilier) avec une optimisation des coûts sur l'immobilier. Ce coût intègre entre autre le financement des missions ci-dessous, listées (non exhaustif) :

- frais d'hébergement
- accompagnement
- frais alimentaire et hygiène
- frais d'argent de poche et d'habillement
- frais de déplacement des jeunes inhérents à la prise en charge
- frais liés aux démarches administratives des mineurs
- frais de scolarité et fournitures scolaires
- frais de fonctionnement (interprétariat, bureautique)
- frais de santé physique et mentale
- frais de loisirs...

- **Le calendrier**

Le candidat devra développer le planning prévisionnel de mise en œuvre de cette prise en charge pour un démarrage de la prestation à compter du 1^{er} juin 2022.

Suite à l'avis rendu par une commission sur la base des critères fixés dans l'appel à candidature, le Président de la CeA décidera du projet retenu.

4. Modalités de dépôt de dossier

Le dossier ainsi que l'ensemble des pièces demandées dans le cahier des charges devront être envoyés en une seule fois **soit** :

- **par voie électronique**, en mentionnant l'intitulé de l'appel à candidature en objet du courriel à l'adresse suivante : dase.etablisements@alsace.eu
- **ou par courrier** inséré dans une enveloppe cachetée avec la mention « création d'un groupe d'accueil fratries » en deux exemplaires, en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE
Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance
Service Offre d'Accueil en Etablissement
Hôtel du Département
Place du Quartier Blanc
67904 STRASBOURG Cedex 9

Le cachet de la poste ou le récépissé feront foi de la date de dépôt du dossier.

5. Calendrier de l'appel à candidature

- Date limite de remise du dossier de candidature : 01 avril 2022
- Attribution des projets : fin avril 2022
- Mise en œuvre des places : 01 juin 2022